

Inscription sur les listes électorales

La demande d'inscription sur les listes électorales peut dorénavant s'effectuer toute l'année, jusqu'à 6 semaines avant une élection. Il n'est plus nécessaire d'effectuer les démarches avant le 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante.

Peuvent s'inscrire sur les listes électorales de la commune les habitants d'Écully, majeurs, non déchus de leurs droits civiques et de nationalité française ou ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.

L'inscription sur les listes électorales est à faire prioritairement par internet, via le site officiel [service public.fr](https://service-public.fr) 

Si vous ne pouvez effectuer des démarches en ligne, renseignez vous en mairie.

CONTACT

Annuaire des Services Municipaux
Mairie

**Service affaires générales -
état civil**

Place de la Libération CS 80212
69134 ÉCULLY CEDEX

 04 72 18 10 00

 [Courriel](#)

 [VOIR LA FICHE](#)



Pour des informations sur les procurations [cliquez-ici](#)



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser